



# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT DE RECHERCHE

### Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants autochtones

2023 N° R-473

N° de cat. : PS83-3/473F-PDF

ISBN : 978-0-660-69171-8



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada



**Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants  
autochtones**

Laura McKendy

Andrew Woodard

et

Leslie Anne Keown

Service correctionnel du Canada



## Résumé

**Mots clés :** *Échelle de classement par niveau de sécurité; cote de sécurité du délinquant; gestion des cas des délinquants; délinquants autochtones*

L'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est un instrument utilisé par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour déterminer la cote de sécurité initiale d'un délinquant. L'ECNS est composée de deux sous-échelles, l'adaptation au milieu carcéral et le risque pour la sécurité, dont les résultats permettent d'attribuer une cote de sécurité minimale, moyenne ou maximale selon l'ECNS. Conformément à la [Directive du commissaire 705-7](#), l'ECNS est utilisée conjointement avec une évaluation professionnelle structurée de l'adaptation du délinquant au milieu carcéral, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité publique, afin de déterminer la bonne cote de sécurité du délinquant (CSD).

Dans le cadre d'une série d'études de revalidation, la présente analyse porte sur la validité de l'ECNS pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt (N = 5 967) ou à la suite de la révocation d'une mise en liberté sous condition (N = 2 023) entre 2013-2014 et 2018-2019. Les résultats indiquent que l'implication dans un événement négatif en établissement (incident ou accusation) est liée à la cote selon l'ECNS et au classement de la CSD d'une manière qui serait théoriquement attendue, c'est-à-dire qu'une cote selon l'ECNS ou un classement plus élevé correspond à une plus grande probabilité d'être impliqué dans des événements. Cependant, l'association était plus importante pour le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt que pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation.

Dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, on a constaté que, dans le cas de l'ECNS, l'aire sous la courbe (ASC) a atteint le seuil de « bonne » valeur prédictive en ce qui concerne l'implication dans un incident en établissement. Les valeurs ASC pour toutes les accusations, toutes les accusations mineures et toutes les accusations graves étaient supérieures au seuil de valeur prédictive « acceptable ». La valeur prédictive était semblable pour la CSD et l'ECNS chez le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt. Pour l'ensemble des résultats en établissement, la valeur prédictive était plus faible pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation dans le cas de l'ECNS et de la CSD. La plus grande valeur prédictive rapportée pour le groupe des admissions par rapport aux études antérieures (Gobeil, 2011) peut refléter la séparation analytique entre les admissions et les réadmissions, une approche propre à la présente étude.



## Table des matières

Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Introduction.....	1
Méthode .....	2
Données.....	2
Mesures .....	3
Stratégie d'analyse .....	6
Résultats .....	7
Renseignements sur le profil.....	7
Répartition d'après l'Échelle de classement par niveau de sécurité.....	8
Cote de sécurité du délinquant.....	9
Résultats en établissement .....	10
Discussion.....	15
Conclusion .....	16
Bibliographie.....	17
Annexe A : Tableaux supplémentaires .....	18

## Liste des tableaux

Tableau 1. <i>Renseignements sur les peines des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	8
Tableau 2. <i>Cotes des sous-échelles de l'ECNS, cotes selon l'ECNS et CSD des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	10
Tableau 3. <i>Résultats en établissement selon la cote obtenue à l'ECNS des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	12
Tableau 4. <i>Résultats en établissement selon la CSD des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	12
Tableau 5. <i>Association entre les sous-échelles de l'ECNS et la cote selon l'ECNS et les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	13
Tableau 6. <i>Association entre la CSD et les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	13
Tableau 7. <i>Analyses FER : Valeur prédictive de l'ECNS pour les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	14
Tableau 8. <i>Analyses FER : Valeur prédictive de la CSD pour les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	14
Tableau 9. <i>Résultats en établissement selon le groupe ECNS-CSD pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	15
Tableau 10. <i>Résultats de la mise en liberté selon l'adaptation au milieu carcéral pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	18
Tableau 11. <i>Résultats de la mise en liberté selon le risque pour la sécurité pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	18
Tableau 12. <i>Résultats de la mise en liberté selon l'ECNS pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	19
Tableau 13. <i>Association entre l'ECNS et les résultats de la mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	19
Tableau 14. <i>Analyses FER : Valeur prédictive de l'ECNS pour les résultats de mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.</i> .....	19



Tableau 15. Réincarcération selon la CSD des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019. ....	20
Tableau 16. Association entre la CSD et les résultats de la mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019. ....	20
Tableau 17. Analyses FER : Valeur prédictive de la CSD pour les résultats de mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019. ....	20

## Introduction

L'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est un outil objectif de classement par niveau de sécurité utilisé par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour déterminer la cote de sécurité d'un délinquant à l'admission. L'ECNS comprend deux sous-échelles, l'adaptation au milieu carcéral et le risque pour la sécurité, dont les résultats combinés permettent d'établir une cote de sécurité minimale, moyenne ou maximale. L'ECNS est utilisée conjointement avec une évaluation professionnelle structurée de l'adaptation du délinquant à l'établissement, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité publique, afin de déterminer la bonne cote de sécurité pour le délinquant (CSD, voir [Directive du commissaire 705-7](#)).

Le secrétariat du ministère du Solliciteur général du Canada a conçu et élaboré l'ECNS afin d'améliorer l'uniformité du classement de sécurité des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada (Division de la recherche, secrétariat du ministère, 1987). En 1989, l'ECNS a été mise à l'essai comme instrument objectif pour déterminer le niveau de sécurité initial dans les régions du Québec et du Pacifique (Porporino et coll., 1989). L'instrument a ensuite été mis en place à l'échelle nationale comme composante du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) en 1994.

Une étude de validation nationale a été réalisée en 1996 (Luciani, Motiuk et Nafekh, 1996), qui a établi la validité convergente et prédictive de l'outil. La validité de l'ECNS pour les hommes autochtones a été examinée dans une étude qui s'est appuyée sur les données relatives aux délinquants admis dans un établissement fédéral entre 2008 et 2009 (Gobeil, 2011). Plus précisément, les cotes selon l'ECNS ont été associées à des mesures d'admission liées à des concepts et à des résultats en établissement, notamment l'implication dans des incidents mineurs et majeurs en établissement, la condamnation pour des accusations d'infraction disciplinaire grave et l'obtention d'une libération discrétionnaire.

Une revalidation périodique de l'ECNS est nécessaire compte tenu de la nature dynamique de la population des délinquants (Gobeil, 2011). La présente étude examine la validité prédictive de l'ECNS pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral entre 2013-2014 et

2018-2019. Les résultats relatifs à la concordance entre l'ECNS et la CSD, à la congruence conceptuelle entre les mesures d'admission, ainsi qu'à la validité prédictive de l'ECNS pour d'autres sous-groupes de délinquants sont présentés dans des rapports distincts.

## Méthode

### Données

Un ensemble de données de toutes les admissions dans les établissements fédéraux entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019 comprenait 38 952 hommes. Les cas englobaient les admissions en vertu d'un mandat de dépôt (c.-à-d. les délinquants admis dans des établissements fédéraux pour purger une nouvelle peine de ressort fédéral) ainsi que les réadmissions liées à la révocation d'une mise en liberté sous condition. Par souci d'uniformité, le même processus d'exclusion a été appliqué à toutes les analyses utilisant l'ensemble de données sur les hommes. Les exclusions ont été faites en fonction de facteurs liés aux cas qui pouvaient présenter des limites à l'analyse ( $N = 965$ ); plus précisément, les cas concernant des délinquants sous responsabilité provinciale ou qui avaient une ordonnance de mise en liberté, qui avaient été transférés dans un pays étranger ou qui étaient décédés avant la fin de leur peine ont été exclus. Les cas ayant des données manquantes sur l'ECNS ou sur des variables clés nécessaires à l'examen de la validité convergente et des schémas de discordance (c.-à-d. les besoins liés aux facteurs dynamiques, les facteurs de risque statiques, la motivation, l'indice du risque criminel) ont également été exclus ( $N = 7\,325$ )<sup>1</sup>. Les cas qui se répétaient au sein des groupes ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et ayant fait l'objet d'une révocation ont été supprimés (c.-à-d. qu'un délinquant unique ne pouvait apparaître qu'une seule fois par groupe), ce qui a donné un total de 23 007 délinquants uniques dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et de 6 240 délinquants uniques dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation. Les analyses des valeurs manquantes ont confirmé que les cas ayant des données manquantes n'étaient pas significativement différents des cas qui n'en avaient pas et que l'élimination des cas ayant des données manquantes n'avait pas d'incidence sur les résultats. La

---

<sup>1</sup> Les cas marqués par des données manquantes comprenaient les anciens cas de l'ensemble de données sur les révocations qui concernaient des admissions initiales ayant eu lieu avant l'élaboration du processus actuel d'EID, les cas soumis à une [évaluation initiale des délinquants condensée \(EIDC\)](#), ainsi que les cas touchés par d'autres facteurs influant sur les données administratives.

présente analyse porte sur les hommes identifiés comme autochtones (Premières Nations, Inuits ou Métis), soit 5 967 hommes dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et 2 023 hommes dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation.

## Mesures

### *Échelle de classement par niveau de sécurité*

L'ECNS comprend deux sous-échelles évaluées indépendamment, à savoir l'adaptation au milieu carcéral (cinq éléments) et le risque pour la sécurité (sept éléments). La cote selon l'ECNS est fondée sur les scores des deux sous-échelles ainsi que sur les valeurs seuils établies pour les groupes de sécurité minimale, moyenne et maximale :

<b>Sécurité minimale</b>	0 à 85 pour l'aspect Adaptation au milieu carcéral et 0 à 63 pour l'aspect Risque pour la sécurité.
<b>Sécurité moyenne</b>	Entre 86 et 94 pour l'aspect Adaptation au milieu carcéral et entre 0 et 133 pour l'aspect Risque pour la sécurité; ou entre 0 et 85 pour l'aspect Adaptation au milieu carcéral et entre 64 et 133 pour l'aspect Risque pour la sécurité.
<b>Sécurité maximale</b>	95 ou plus pour l'aspect Adaptation au milieu carcéral ou 134 ou plus pour l'aspect Risque pour la sécurité.

La sous-échelle **Adaptation au milieu carcéral** de l'ECNS comprend des éléments liés au comportement en établissement ou à l'implication dans des incidents :

- Incidents antérieurs en établissement
- Antécédents d'évasion
- Stabilité avant l'incarcération
- Consommation d'alcool et de drogues
- Âge au moment de la condamnation

La sous-échelle **Risque pour la sécurité** de l'ECNS comprend des éléments liés au risque pour la sécurité publique :

- Nombre de condamnations antérieures
- Accusation en instance la plus grave

Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle  
Durée de la peine  
Stabilité avant l'incarcération  
Mises en liberté sous condition antérieures  
Âge lors de la première admission dans un établissement fédéral

### *Cote de sécurité du délinquant*

La cote de sécurité du délinquant (CSD) désigne la cote de sécurité réelle du délinquant, qui peut être minimale, moyenne ou maximale. La CSD indique le niveau de sécurité de l'établissement dans lequel le délinquant est incarcéré. L'ECNS est l'une des composantes du processus décisionnel initial de la CSD. Dans un rapport d'évaluation en vue d'une décision, l'agent de libération conditionnelle doit également procéder à une évaluation professionnelle de l'adaptation au milieu carcéral, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité publique, et attribuer une cote faible, moyenne ou élevée dans chaque cas. En se fondant sur les résultats de l'ECNS et sur un jugement professionnel structuré, l'agent de libération conditionnelle formule une recommandation concernant la CSD. Le directeur de l'établissement ou le directeur de district prend la décision finale concernant la CSD, sauf dans les cas où les facteurs relatifs au cas nécessitent un niveau d'autorisation plus élevé (voir la [Directive du commissaire 705-7](#)). Conformément à la [Directive du commissaire 710-6](#), les délinquants qui possèdent une cote de sécurité maximale ou moyenne doivent faire l'objet d'une réévaluation de leur cote de sécurité et d'une évaluation en vue d'une décision au moins une fois tous les deux ans (et après l'atteinte de certaines étapes clés dans le cas des délinquants autochtones). Ce n'est pas l'ECNS qui est utilisée pour la réévaluation de la cote de sécurité, mais l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS) ou l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD).

### *Mesures des résultats*

**Incidents en établissement** : Les incidents en établissement sont consignés dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) et sont classés par type d'incident. La présence de « tout incident » correspond à l'implication dans au moins un incident de sécurité ou de comportement au cours de la peine pour laquelle l'ECNS a été appliquée et après l'administration de celle-ci. Seuls les incidents dont le rôle était qualifié d'« instigateur » ou de « victime » ont été pris en compte. Les types d'incidents liés

aux voies de fait, au comportement et aux objets interdits ont aussi été analysés séparément.

**Accusations d’infraction disciplinaire :** Les accusations d’infraction disciplinaire sont recodées dans le SGD et sont classées comme mineures ou graves. La variable « toute accusation » concerne toute accusation d’infraction disciplinaire grave ou mineure reçue par un délinquant au cours de la peine pour laquelle l’ECNS a été appliquée et après l’administration de celle-ci. Seules les accusations ayant donné lieu à un verdict de culpabilité ont été prises en compte. Les accusations graves et mineures ont également été analysées comme des résultats distincts.

D’autres résultats liés à la mise en liberté ont été étudiés en tenant compte des études de validation précédentes (Luciani, Motiuk, Nafekh, 1996; Grant et Luciani, 1998; Gobeil, 2011). Les résultats postlibératoires n’ont cependant pas été utilisés à des fins de validation, étant donné que l’ECNS est liée au comportement en établissement et ne vise pas à prédire le comportement dans la collectivité.

**Suspension de mise en liberté :** Dans les cas où un délinquant a été libéré d’un établissement fédéral lors de la peine pour laquelle l’ECNS a été appliquée, la suspension de la mise en liberté reflète la présence d’au moins une suspension de la mise en liberté sous condition du délinquant. La mise en liberté sous condition d’un délinquant peut être suspendue : (a) lorsqu’il y a eu un manquement aux conditions; (b) pour prévenir un manquement aux conditions; ou (c) pour protéger la société (voir [Directive du commissaire 715-2](#)).

**Révocation de la mise en liberté :** Dans les cas où un délinquant a été libéré d’un établissement fédéral lors de la peine pour laquelle l’ECNS a été appliquée, la révocation de la mise en liberté reflète la présence d’au moins une révocation, avec ou sans nouvelle infraction, liée à la mise en liberté sous condition du délinquant. En vertu de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) (LSCMLSC), la Commission des libérations conditionnelles du Canada est habilitée à révoquer la mise en liberté sous condition d’un délinquant.

**Révocation de la mise en liberté pour infraction** : Dans les cas où un délinquant a été mis en liberté d'un établissement fédéral lors de la peine pour laquelle l'ECNS a été appliquée, la révocation de la mise en liberté pour infraction reflète la présence d'au moins une révocation au cours de laquelle le délinquant a commis une nouvelle infraction criminelle.

### **Stratégie d'analyse**

Des statistiques descriptives ont été calculées pour comprendre les caractéristiques des groupes ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et d'admissions à la suite d'une révocation. Elles comprenaient des analyses des renseignements sur les peines et de l'attribution de l'ECNS et de la CSD. L'association entre l'ECNS et les résultats en établissement a été examinée afin de déterminer si une cote selon l'ECNS plus élevée correspondait à une plus grande probabilité d'événements négatifs en établissement. La valeur prédictive de l'ECNS en ce qui concerne les résultats en établissement a également été examinée à l'aide de courbes FER (fonction d'efficacité du récepteur). Les résultats en établissement ont également été étudiés par rapport à la CSD. Les résultats de la mise en liberté ont été examinés par souci d'uniformité avec les études de validation antérieures; toutefois, étant donné que l'ECNS concerne le milieu carcéral et n'est pas destiné à prédire les résultats de la mise en liberté, les résultats de cette analyse figurent en grande partie dans l'annexe.

## Résultats

### Renseignements sur le profil

Parmi les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral entre 2013-2014 et 2018-2019, une majorité d'entre eux purgeaient leur première peine de ressort fédéral; les récidivistes sous responsabilité fédérale représentaient 32 % du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, et 38 % du groupe ayant fait l'objet d'une révocation. Une majorité de délinquants dans les deux groupes purgeaient des peines relativement courtes (c.-à-d. moins de quatre ans), un faible pourcentage purgeant des peines d'une durée indéterminée (c.-à-d. 5 % dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et 1 % dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation). La principale infraction à l'origine de la peine des délinquants variait, mais la plupart d'entre eux purgeaient une peine pour une infraction violente. Dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, les délinquants purgeaient le plus souvent une peine pour voies de fait (19 %), infraction sexuelle (17 %) ou vol qualifié (16 %). Dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation, les délinquants purgeaient le plus souvent une peine pour vol qualifié (23 %) ou pour voies de fait (22 %; voir Tableau 1).



Tableau 1. *Renseignements sur les peines des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Caractéristique	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt	Admissions à la suite d'une révocation
Nombre de peines		
Première	67,6 %	61,6%
Deuxième ou plus	32,4%	38,4%
Durée de la peine		
Quatre ans ou moins	68,0%	57,1%
Plus de quatre à six ans	16,7%	23,1%
Plus de six à dix ans	8,6%	13,7%
Plus de dix ans	2,2%	4,8%
Indéterminée	4,5%	1,2%
Principale infraction à l'origine de la peine		
Voies de fait	19,4%	22,4%
Infraction en matière de drogue	13,1%	9,4%
Homicide connexe	11,5%	10,3%
Autre infraction sans violence	8,4%	7,1%
Autre infraction avec violence	5,7%	3,4%
Infraction contre les biens	9,2%	13,6%
Vol qualifié	15,6%	23,4%
Infraction sexuelle	17,1%	10,3%
Données manquantes	0,1 %	

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5.

## Répartition d'après l'Échelle de classement par niveau de sécurité

### *Adaptation au milieu carcéral*

La répartition des cotes d'adaptation au milieu carcéral était semblable dans les groupes ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et dans les groupes ayant fait l'objet d'une révocation (voir Tableau 2). Les trois quarts des délinquants du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et du groupe ayant fait l'objet d'une révocation avaient une faible cote d'adaptation au milieu carcéral. Un petit pourcentage avait une cote d'adaptation au milieu carcéral moyenne (soit 5 % dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et 6 % dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation). Environ un cinquième d'entre eux avaient une cote d'adaptation au milieu carcéral élevée dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation.

### ***Risque pour la sécurité***

Les différences entre les groupes ayant fait l'objet d'une révocation et les groupes ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt sont un peu plus marquées en ce qui concerne le risque pour la sécurité (voir Tableau 2). Bien que la plupart des délinquants des deux groupes présentaient un risque de sécurité moyen (c.-à-d. 73 % et 85 % dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation, respectivement), les délinquants du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt étaient plus susceptibles d'avoir une cote faible (c.-à-d. 22 % par rapport à 10 %). Une petite proportion d'entre eux présentait un risque de sécurité élevé (5 % dans les deux groupes).

### ***Échelle de classement par niveau de sécurité***

En ce qui concerne l'Échelle de classement par niveau de sécurité, la majorité des délinquants du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et du groupe ayant fait l'objet d'une révocation ont obtenu une cote moyenne (c.-à-d. 60 % et 71 % respectivement; voir Tableau 2). Les délinquants du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt étaient plus susceptibles d'obtenir une cote minimale (19 %, par rapport à 9 %). Un peu plus d'un cinquième des délinquants des deux groupes ont obtenu une cote maximale (soit 21 % dans les deux cas).

### **Cote de sécurité du délinquant**

La répartition de la cote de sécurité réelle, ou CSD, reflétait une plus grande concentration de cotes moyennes que l'ECNS, puisque 71 % des délinquants du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et 79 % des délinquants du groupe ayant fait l'objet d'une révocation ont obtenu une cote moyenne (voir Tableau 2). Les cotes de sécurité minimales étaient plus fréquentes parmi les délinquants admis en vertu d'un mandat de dépôt (18 %) que parmi les délinquants admis à la suite d'une révocation (8 %). Le pourcentage de cotes de sécurité maximale était de 12 % pour le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et de 13 % pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation. Dans l'ensemble, les baisses de cote de sécurité selon l'ECNS étaient plus fréquentes (c.-à-d. 16 % et 18 % dans les groupes ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et d'une révocation, respectivement) que les hausses de cote de sécurité (c.-à-d. 8 % et 12 %).

Tableau 2. Cotes des sous-échelles de l'ECNS, cotes selon l'ECNS et CSD des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Cote	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt		Admissions à la suite d'une révocation	
	N	%	N	%
Adaptation au milieu carcéral				
Faible		75,2%		74,8%
Moyen		4,7%		6,0%
Élevé		20,1%		19,1%
Cote relative au risque pour la sécurité				
Faible		22,1%		10,1%
Moyen		72,7%		85,2%
Élevé		5,2%		4,7%
Échelle de classement par niveau de sécurité				
Sécurité minimale		19,1%		8,6%
Sécurité moyenne		59,9%		70,8%
Sécurité maximale		21,0%		20,6%
Niveau de sécurité du délinquant				
Sécurité minimale		17,5%		8,1%
Sécurité moyenne		70,9%		78,6%
Sécurité maximale		11,6%		13,3%

### Résultats en établissement

Le pourcentage de délinquants impliqués dans au moins un incident en établissement était de 68 % pour le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et de 45 % pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation. Dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, le pourcentage de délinquants impliqués dans des sous-types d'incidents était de 36 % pour les voies de fait, de 39 % pour les incidents liés au comportement et de 45 % pour les incidents liés aux objets interdits. Dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation, les pourcentages étaient de 17 % pour les voies de fait, 23 % pour les incidents liés au comportement et 24 % pour les incidents liés aux objets interdits. Un très faible pourcentage de délinquants a été impliqué dans un incident d'évasion (1 % et 2 % pour les groupes ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et d'une révocation respectivement). En ce qui concerne les accusations d'infractions disciplinaires, 65 % des délinquants du groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt ont reçu au moins une accusation d'infraction disciplinaire (54 % ont reçu une accusation mineure, 42 % ont reçu une accusation

grave), par rapport à 39 % des délinquants du groupe ayant fait l'objet d'une révocation (29 % ont reçu une accusation mineure, 39 % ont reçu une accusation grave). Les résultats plus favorables pour les délinquants du groupe ayant fait l'objet d'une révocation peuvent être liés au fait qu'une plus grande proportion de la peine a été purgée au moment de la réadmission.

L'implication dans un événement négatif en établissement (incident ou accusation) est liée à la cote selon l'ECNS d'une manière qui serait théoriquement attendue, c'est-à-dire qu'une cote plus élevée correspond à une plus grande probabilité d'être impliqué dans des événements (voir Tableau 3). Dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, le pourcentage de délinquants impliqués dans au moins un incident en établissement était de 39 %, 68 % et 93 % pour les délinquants ayant une cote de sécurité minimale, moyenne et maximale selon l'ECNS, respectivement, et le pourcentage de délinquants ayant reçu au moins une accusation d'infraction disciplinaire était de 35 %, 66 % et 87 % pour les trois cotes de sécurité. On a constaté une tendance semblable en ce qui concerne les résultats en établissement et la CSD (voir Tableau 4). L'ECNS et la CSD ont aussi été associées à l'implication dans un incident, à une accusation mineure, à une accusation grave et à une accusation quelconque. Bien que la même tendance ait été observée pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation, les associations entre l'ECNS et la CSD avec les événements en établissement étaient plus faibles (voir Tableau 5 et Tableau 6). Une cote selon l'ECNS plus élevée était également associée à une plus grande probabilité d'être réincarcéré à la suite d'une mise en liberté sous condition (voir l'annexe A). L'association était plus importante pour le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt que pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation.

Tableau 3. Résultats en établissement selon la cote obtenue à l'ECNS des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultat	Cote selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale
Tout incident	38,5%	68,3%	93,1%	28,7%	42,8%	61,1%
Toute accusation mineure	29,1%	54,8%	74,0%	18,4%	27,6%	37,3%
Toute accusation grave	12,6%	42,1%	69,8%	12,1%	22,2%	31,3%
Toute accusation	34,5%	66,3%	87,1%	24,1%	38,7%	48,6%

Tableau 4. Résultats en établissement selon la CSD des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultat	Cote de sécurité du délinquant					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale
Tout incident	34,2%	71,5%	96,2%	26,8%	43,2%	69,1%
Toute accusation mineure	29,9%	55,7%	79,5%	26,8%	27,2%	39,4%
Toute accusation grave	8,5%	45,2%	75,4%	9,8%	22,5%	35,7%
Toute accusation	33,4%	68,0%	91,2%	30,5%	38,1%	52,8%

Tableau 5. Association entre les sous-échelles de l'ECNS et la cote selon l'ECNS et les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats en établissement	Association ( $\phi$ c)					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	AMC	RS	ECNS	AMC	RS	ECNS
Tout incident	0,284	0,285	0,370	0,176	0,117	0,179
Toute accusation mineure	0,201	0,237	0,285	0,097	0,080	0,111
Toute accusation grave	0,294	0,282	0,367	0,095	0,100	0,118
Toute accusation	0,243	0,292	0,351	0,094	0,110	0,126

Remarque. AMC = Adaptation au milieu carcéral; RS = Risque pour la sécurité; ECNS = Échelle de classement par niveau de sécurité

Tableau 6. Association entre la CSD et les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats en établissement	Association ( $\phi$ c)	
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt	Admissions à la suite d'une révocation
Tout incident	0,371	0,208
Toute accusation mineure	0,268	0,092
Toute accusation grave	0,370	0,142
Toute accusation	0,338	0,115

Les valeurs de l'aire sous la courbe (ASC) ont été examinées pour évaluer la valeur prédictive de l'ECNS et de la CSD par rapport aux résultats en établissement (voir Tableau 7 et Tableau 8). Pour le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, la valeur ASC pour tout incident a atteint le seuil de « bonne » valeur prédictive (c.-à-d. 0,70; Hosmer et Lemeshow, 2000). Les valeurs ASC pour toutes les accusations, toutes les accusations mineures et toutes les accusations graves étaient supérieures au seuil de valeur prédictive « acceptable » (c.-à-d. 0,60). La valeur prédictive était semblable pour la CSD et l'ECNS chez le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt. Pour les quatre résultats en établissement, la valeur prédictive était plus faible pour le groupe ayant fait l'objet d'une révocation dans le cas de l'ECNS et de la CDS.

Tableau 7. *Analyses FER : Valeur prédictive de l'ECNS pour les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Résultats	Analyses FER					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	ASC	ÉT	IC	ASC	ÉT	IC
Tout incident	0,700	0,006	0,688 à 0,712	0,583	0,010	0,563 à 0,602
Toute accusation	0,683	0,006	0,671 à 0,695	0,558	0,010	0,537 à 0,578
Toute accusation mineure	0,644	0,006	0,632 à 0,656	0,556	0,011	0,534 à 0,578
Toute accusation grave	0,688	0,006	0,677 à 0,699	0,564	0,012	0,540 à 0,588

*Remarque.* ASC = aire sous la courbe; ÉT = écart-type; IC = Intervalle de confiance

Tableau 8. *Analyses FER : Valeur prédictive de la CSD pour les résultats en établissement des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Résultats	Analyses FER					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	ASC	ÉT	IC	ASC	ÉT	IC
Tout incident	0,682	0,006	0,670 à 0,693	0,585	0,009	0,567 à 0,603
Toute accusation	0,661	0,006	0,650 à 0,673	0,547	0,010	0,529 à 0,566
Toute accusation mineure	0,624	0,006	0,613 à 0,635	0,535	0,011	0,514 à 0,556
Toute accusation grave	0,672	0,005	0,662 à 0,682	0,569	0,011	0,548 à 0,591

*Remarque.* ASC = aire sous la courbe; ÉT = écart-type; IC = Intervalle de confiance

Les résultats en établissement (tout incident et toute accusation) ont également été étudiés en fonction des groupes de sécurité concordants et discordants (voir Tableau 9). Une tendance générale s'est dégagée selon laquelle les délinquants dont la cote de sécurité avait baissé ne s'en sortaient pas aussi bien que les délinquants du groupe concordant associé à leur CSD, mais s'en sortaient un peu mieux que les délinquants du groupe concordant associé à leur ECNS. Les délinquants dont la cote de sécurité a été augmentée ont eu tendance à se comporter moins bien que le groupe concordant associé à leur ECNS, mais mieux que les délinquants du groupe concordant associé à leur CSD.

Tableau 9. Résultats en établissement selon le groupe ECNS-CSD pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultat	Sécurité minimale		Sécurité moyenne			Sécurité maximale	
	Concordant	Baisse de la cote de sécurité	Hausse de la cote de sécurité	Concordant	Baisse de la cote de sécurité	Hausse de la cote de sécurité	Concordant
Tout incident							
Toute accusation							

### Discussion

Les résultats de la présente étude confirment la validité prédictive de l'ECNS pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral pour une nouvelle peine. Une cote selon l'ECNS plus élevée était associée à une plus grande probabilité d'être impliqué dans un événement négatif en établissement, et l'ECNS avait une valeur prédictive « acceptable » à « bonne » en ce qui concerne les résultats en établissement. On a observé une différence minime dans le degré d'association ou la valeur prédictive lorsqu'on a examiné la CSD plutôt que l'ECNS. La cohérence conceptuelle entre l'ECNS et la CSD reflète le degré élevé de concordance entre l'ECNS et la CSD et suggère que le jugement professionnel n'entraîne pas de disparités conceptuelles.

Le degré d'association entre l'ECNS et les résultats en établissement était plus faible pour les délinquants réadmis dans un établissement pénitentiaire à la suite d'une mise en liberté sous condition ayant échoué. De même, la valeur prédictive de l'ECNS était plus faible pour ce groupe. Des tendances semblables ont été observées en ce qui concerne la CSD. Les études de validation précédentes n'ont pas fait de distinction entre les admissions et les réadmissions dans les analyses. La plus grande valeur prédictive rapportée pour le groupe d'admission dans la présente étude par rapport aux études antérieures (Gobeil, 2011) peut refléter cette séparation des analyses, étant donné la plus faible valeur prédictive pour le groupe des délinquants réadmis à la suite d'une révocation.



## **Conclusion**

La présente analyse réaffirme la validité prédictive de l'ECNS pour les hommes autochtones lors de leur admission initiale dans un établissement fédéral. Bien que la majorité des délinquants possèdent une cote de sécurité moyenne, les délinquants ayant une cote maximale selon l'ECNS ou une cote CSD maximale sont plus susceptibles d'être impliqués dans des événements négatifs en établissement. Ceux dont la cote selon l'ECNS ou la cote CSD était minimale étaient moins susceptibles d'être impliqués dans des événements négatifs en établissement. Il en va de même pour les hommes réadmis dans un établissement à la suite d'une mise en liberté ayant échoué, mais l'association est plus faible de même que la valeur prédictive de l'ECNS. Discerner les raisons des résultats divergents pour le groupe de réadmission demeure un sujet qui nécessite des recherches supplémentaires.

## Bibliographie

- Division de la recherche, Secrétariat du ministère. (1987). *Development of a security classification model for Canadian federal offenders*. Ottawa, ON : Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Gobeil, R. (2011). *Utilisation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants de sexe masculin (Rapport de recherche R-257)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Grant, B. et Luciani, F. (1998). *Classement des détenus à l'aide de l'Échelle de classement par niveau de sécurité*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Hosmer, D. W. et Lemehow, S. (2000). *Applied logistic regression (section edition)*. New York : John Wiley & Sons.
- Luciani, F. P., Motiuk, L. L. et Nafekh, M. (1996). *Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Porporino, F. J., Luciani, F., Motiuk, L., Johnston, M. et Mainwaring, B. (1989). *Mise en œuvre pilote de l'échelle de classement par niveau de sécurité : Rapport d'étape*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

## Annexe A : Tableaux supplémentaires

Tableau 10. *Résultats de la mise en liberté selon l'adaptation au milieu carcéral pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Résultats de la mise en liberté	Adaptation au milieu carcéral					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt avec mise en liberté sous condition			Admissions à la suite d'une révocation avec mise en liberté sous condition		
	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
Suspension	54,1%	78,5%	79,9%	64,8%	78,3%	79,4%
Révocation	47,3%	68,5%	68,7%	35,7%	49,2%	47,0%
Révocation pour infraction	8,5%	11,2%	11,2%	6,7%	10,0%	10,7%

Tableau 11. *Résultats de la mise en liberté selon le risque pour la sécurité pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Résultats de la mise en liberté	Risque pour la sécurité					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt avec mise en liberté sous condition			Admissions à la suite d'une révocation avec mise en liberté sous condition		
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
Suspension	40,7%	66,2%	44,1%	54,1%	70,3%	62,8%
Révocation	34,5%	57,9%	47,1%	21,0%	40,1%	51,2%
Révocation pour infraction	4,8%	10,5%		5,4%	7,9%	7,0%

Tableau 12. Résultats de la mise en liberté selon l'ECNS pour les délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats de la mise en liberté	Échelle de classement par niveau de sécurité					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt avec mise en liberté sous condition			Admissions à la suite d'une révocation avec mise en liberté sous condition		
	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale
Suspension	35,2%	62,9%	80,2%	50,6%	68,6%	75,1%
Révocation	30,4%	55,0%	69,3%	20,1%	38,3%	47,9%
Révocation pour infraction	4,1%	10,3%	10,9%	5,2%	7,3%	10,0%

Tableau 13. Association entre l'ECNS et les résultats de la mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats de la mise en liberté	Association ( $\phi$ c)					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt avec mise en liberté sous condition			Admissions à la suite d'une révocation avec mise en liberté sous condition		
	AMC	RS	ECNS	AMC	RS	ECNS
Suspension	0,217	0,225	0,289	0,133	0,109	0,131
Révocation	0,178	0,201	0,247	0,105	0,132	0,142

Remarque. AMC = Adaptation au milieu carcéral; RS = Risque pour la sécurité; ECNS = Échelle de classement par niveau de sécurité

Tableau 14. Analyses FER : Valeur prédictive de l'ECNS pour les résultats de mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats	Analyses FER					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	ASC	ÉT	IC	ASC	ÉT	IC
Suspension	0,559	0,007	0,546 à 0,571	0,541	0,011	0,519 à 0,563
Révocation	0,621	0,007	0,608 à 0,633	0,563	0,010	0,543 à 0,584

Remarque. ASC = aire sous la courbe; ÉT = écart-type; IC = Intervalle de confiance

Tableau 15. Réincarcération selon la CSD des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats de la mise en liberté	Cote de sécurité du délinquant					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt avec mise en liberté sous condition			Admissions à la suite d'une révocation avec mise en liberté sous condition		
	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale
Suspension	28,6%	66,0%	82,4%	50,6%	68,6%	78,1%
Révocation	28,5%	56,4%	73,0%	25,3%	37,9%	51,4%
Révocation pour	4,6%	9,9%	12,7%	3,1%	7,6%	10,8%

Tableau 16. Association entre la CSD et les résultats de la mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats de la mise en liberté	Association ( $\phi$ c)	
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt avec mise en liberté sous condition	Admissions à la suite d'une révocation avec mise en liberté sous condition
Suspension	0,326	0,132
Révocation	0,248	0,123

Tableau 17. Analyses FER : Valeur prédictive de la CSD pour les résultats de mise en liberté des délinquants autochtones admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2019.

Résultats	Analyses FER					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	ASC	ÉT	IC	ASC	ÉT	IC
Suspension	0,560	0,006	0,548 à 0,572	0,544	0,010	0,524 à 0,563
Révocation	0,610	0,006	0,598 à 0,621	0,601	0,020	0,562 à 0,640

Remarque. ASC = aire sous la courbe; ÉT = écart-type; IC = Intervalle de confiance